Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_35_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°8
(2026/4/35) – SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN – ELECTION DE DELEGUES
RAPPORTEUR : ANNE GALLO-KERLEAU

La commune de Saint-Avé est membre, depuis le 1er janvier 2015, du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, structure porteuse du Parc en application du I de l'article L 333-3 du code de l'environnement.

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical, dont les délégués sont désignés par l'organe délibérant de chaque collectivité membre, selon les règles définies à l'article 8.1 de ses statuts. A ce titre, la commune de Saint-Avé est représentée par un délégué avec deux voix. Les statuts du Parc prévoient que l'organe délibérant de chaque collectivité désigne, pour chaque titulaire, un suppléant.

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Saint-Avé au sein du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_35_D-DE

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5721-1 et suivants,

VU les articles L 133-1 à L 133-4 du code de l'environnement,

VU les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, ci annexés,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués. Sauf application de l'article L 5711-1 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal peut « décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte. »

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE de procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant de la commune de Saint-Avé au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :

Délégué titulaire :
S'est déclaré candidat :
- Christophe BELLON

M. Christophe BELLON est déclaré délégué titulaire par 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Délégué suppléant :
S'est déclaré candidat :
- Julien FORTIN

M. Julien FORTIN est déclaré délégué suppléant par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 8 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890